

Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 JUIN 2025
N° 2025026

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	17/06/2025
Membres en exercice :	32
Présents :	17+1pouvoir
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

**Objet : Budget annexe CIG 2025-
Décision modificative n°2**

Titulaires présents : JOURNET Karl « Haulchin », RAMEZ Damien « Maing », HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », SAVARY Dominique « Trith Saint Léger », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : BAUDRIN Philippe « Maing », GUERDIN Eric « Trith Saint Léger »

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël (pouvoir donné à Isabelle CHOAIN) et PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison « Monchaux sur écaillon », POTIER Sylvia « Raismes », PREVOST Martine « Thiant », YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente propose de procéder à une décision modificative des crédits ouverts lors du vote du budget prévisionnel 2025 du budget annexe CIG. Elle précise que le Département du Nord a notifié récemment les arrêtés de tarification des EHPAD « Harmonie » et « Les Godenettes pour l'exercice 2025. Ces derniers sont établis comme suit, à compter du 01/06 :

Prestations	HARMONIE	LES GODENETTES
Chambre individuelle	67,00 €	66,99 €
GIR 1 et 2	22,39 €	21,85 €
GIR 3 et 4	14,21 €	13,87 €
GIR 5 et 6	6,03 €	5,88 €
Forfait dépendance	271 932,36 €	306 839,52 €

En conséquence, la décision modificative s'établit de la manière suivante :

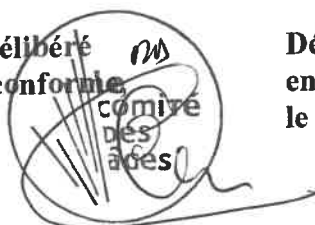
RECETTES	Budget prévisionnel 2025	DM
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	6 903 195,00	-120,24
731118 - AM-Pers.âgées-Dotation globale ou forfait global-Autres ESMS	395 911,00	400,79
73418 - Usager (hors EHPAD)-P.âgées-autres ESMS	193 672,00	0,00
735111 - EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	2 100 683,00	223 211,05
7351121 - EHPAD et PUV-AM-Financ compl.-Accueil temporaire avec l	119 412,00	1,66
7351123 - EHPAD et PUV-AM-Financ complément-Pôle activités, soins	139 784,00	0,65
7351128 - EHPAD et PUV-AM-Autres financements complémentaires	223 210,00	-223 210,00
7352121 - EHPAD et PUV-Dépt-Dot ou forfait global-Dép-Héberg perm	584 228,00	-5 456,12
7352281 - EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hébergement	80 213,00	719 787,00
7352282 - EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-dépendance	141 004,00	-141 004,00
735311 - EHPAD - Usager - Part hébergement-Tarifs jour socle prestat	2 809 586,00	-814 382,79
73532 - EHPAD-Usager-Part dépendance	115 492,00	102 060,52
738 - Produits à la charges d'autres financeurs		138 471,00
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	175 794,00	0,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	35 694,00	0,00
706 - Prestations de services	600,00	0,00
7088 - Autres produits d'activités annexes	4 500,00	0,00
7488 - Autres	135 000,00	0,00
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	22 291,00	0,00
777 - Quote part des subventions d'investissement virées au résultat	22 291,00	0,00
Total général	7 101 280,00	-120,24

Le Comité Syndical

Vu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré

VALIDE la décision modificative n°2 présentée

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Signé,



Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

2025026

2/2